

EN CAS D'ALERTE CHIMIQUE, DE DÉVERSEMENT, DE FUITE, D'INCENDIE, D'EXPOSITION OU D'ACCIDENT, TÉLÉPHONER EN
TOUT TEMPS AU 1 800 561-8273 OU À CHEMTREC AU 1 800 424-9300

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET RENSEIGNEMENTS SUR LA COMPAGNIE

FABRIQUÉ POUR :

LES PRODUITS AGRI-UNIS CANADA INC.
789 Donnybrook Drive • Dorchester, Ontario N0L 1G5

24 h sur 24 : 1-800-561-8273

Urgences médicales — Prosar : 1-800-301-7976

Autre numéro d'urgence Canutec : 1-613-996-6666 (frais virés)

NOM CHIMIQUE : MCPP-P + 2,4-D CONCENTRÉ DE FABRICATION ; acide (R)(+)-2-(4-chloro-2-méthylphénoxy)propanoïque

USAGES DU PRODUIT : Herbicide – Groupe 4

N° EPA : 27867

N° FS : 27867-08-UAP

Révisions à la FS : Toutes les sections

Date de publication : 01/07/08

Remplace : 01/07/05

2. IDENTIFICATION DES RISQUES

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS – AVERTISSEMENT – Corrosif pour les yeux ; peut causer des dommages irréversibles aux yeux. Éviter tout contact avec les yeux ou les vêtements. Nocif s'il est avalé, inhalé ou absorbé par la peau. Éviter tout contact avec la peau et éviter de respirer les brumes de vaporisation. Bien se laver au savon et à l'eau après avoir manipulé le produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les porter de nouveau. Ne pas contaminer l'eau utilisée pour l'irrigation, pour la vaporisation et pour la consommation humaine.

Ce produit est un liquide brun foncé pratiquement sans odeur.

AVERTISSEMENT

NOTE AU MÉDECIN : En cas de contact avec les yeux, la personne pourrait nécessiter des soins ophtalmologiques spécialisés. En cas d'ingestion, des dommages probables aux muqueuses gastriques peuvent être une contre-indication au lavage gastrique. Il n'y a aucun antidote connu, traiter selon les symptômes.

3. COMPOSITION, RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

Ingrédients chimiques :	Pourcentage selon le poids :	N° de CAS	VLE (unités)
Sel de MCPP-P DMA	180 g/L	13971-92-9	non inscrit
Sel de DMA 2,4-D	360 g/L	2008-39-1	non inscrit

4. PREMIERS SOINS

Contact avec les yeux :	Rincer les yeux à l'eau doucement et lentement pendant 15 à 20 minutes, en tenant les paupières ouvertes. Si la personne porte des lentilles cornéennes, les retirer après 5 minutes, puis continuer à rincer. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement à administrer.
Ingestion :	Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement à administrer. Faire boire à petites gorgées un verre d'eau, si la personne peut avaler. Ne pas faire vomir sauf sur avis d'un centre anti-poison ou d'un médecin. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.
Contact avec la peau ou les vêtements :	Enlever les vêtements contaminés. Bien rincer la peau à grande eau immédiatement pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement à administrer.
Inhalation :	Transporter la personne à l'air frais. Si elle ne respire plus, appeler le 911 ou l'ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement à administrer.

POUR TOUTE URGENCE MÉDICALE CONCERNANT CE PRODUIT, COMPOSER LE 1 800 301-7976. Avoir l'étiquette ou le contenant du produit à portée de la main lors d'un appel au centre antipoison ou à un médecin ou au moment d'obtenir des soins médicaux.

5. TECHNIQUES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

POINT D'ÉCLAIR (méthode) :	Non établi
LIMITES D'INFLAMMABILITÉ (LII ET LSI) :	Non établies
AGENTS D'EXTINCTION :	Utiliser le moyen approprié pour combattre le feu environnant. Produit chimique sec, dioxyde de carbone (CO ₂), mousse, eau pulvérisée ou brouillard.
PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX :	En cas d'incendie, peut dégager du chlorure d'hydrogène (HCl), de l'hydrogène phosphoré, de l'ammoniac, des oxydes d'azote, des composés chlorés et d'autres composés dangereux inconnus.
TECHNIQUES SPÉCIALES EN CAS D'INCENDIE :	Porter un équipement respiratoire en circuit fermé doté d'un dispositif de protection complet. Demeurer à contrevent du feu et tenir tout le personnel non essentiel éloigné de la zone touchée.
RISQUES PARTICULIERS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION :	Retenir l'eau utilisée pour combattre le feu ou pour refroidir les contenants, la contenir avec des digues afin d'éviter le ruissellement et la contamination des systèmes d'approvisionnement en eau.

6. DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

MESURES À PRENDRE EN CAS DE FUITES OU DE DÉVERSEMENTS :

Contenir le déversement et couvrir avec un produit absorbant. Balayer et placer le mélange dans des contenants pour application terrestre possible selon les directives de l'étiquette ou pour une élimination appropriée. Laver la surface souillée avec de l'eau contenant un fort détergent pour éliminer tout résidu, absorber et balayer comme ci-dessus. Consulter les règlements locaux, provinciaux ou fédéraux en vigueur concernant l'élimination appropriée du produit.

ATTENTION : Éviter que les déversements et les lavures de ceux-ci ne contaminent les égouts municipaux ou les cours d'eau.

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

MANIPULATION : Se laver les mains avant de boire et de manger, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes. Retirer les vêtements immédiatement si du produit s'est infiltré à travers. Ensuite, bien se laver et enfiler des vêtements propres. Enlever l'ÉPI immédiatement après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Dès que possible, bien se laver et mettre des vêtements propres.

ENTREPOSAGE : Éviter de laisser geler le produit. Conserver le produit dans son contenant d'origine seulement. Entreposer hors de la portée des enfants et des animaux domestiques et loin des aliments, de la nourriture pour animaux et de l'approvisionnement en eau. Garder les contenants fermés hermétiquement quand on n'utilise pas le produit. Ne pas contaminer l'eau, les aliments ou la nourriture pour animaux lors de l'entreposage ou de l'élimination.

Équipement de protection individuelle : Toute personne utilisant ou manipulant ce produit doit porter : une chemise à manches longues et un pantalon, des gants imperméables, des chaussures et des chaussettes et des lunettes de protection. Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage et l'entretien de l'ÉPI. S'il n'y a pas de directives pour les vêtements lavables, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Garder et laver l'ÉPI séparément des autres vêtements souillés. À la fin de la journée, les vêtements ou l'ÉPI ne doivent plus être portés avant d'avoir été nettoyés.

Contenants d'une capacité de plus de 1 gallon et de moins de 5 gallons : Les personnes qui mélangent ou chargent le produit sans utiliser un système mécanique (sonde et pompe) pour le transférer doivent porter des combinaisons de travail ou un tablier résistant aux produits chimiques en plus de tout autre ÉPI requis.

8. EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

MESURE D'INGÉNIERIE : Quand les manipulateurs utilisent un circuit fermé ou sont dans une cabine fermée ou un avion d'une façon qui respecte les exigences des normes de protection des travailleurs (WPS) pour les pesticides agricoles [40 CFR 170.240 (4-6)], les exigences relatives aux ÉPI peuvent être réduites ou modifiées tel que spécifié dans les WPS.

PROTECTION RESPIRATOIRE : Non requise en temps normal, si les vapeurs ou les bruines excèdent les niveaux acceptables, porter un respirateur NIOSH approuvé contre les pesticides avec des cartouches pour filtrer les vapeurs de pesticides.

PROTECTION DES YEUX : Lunettes protectrices contre les agents chimiques ou lunettes de protection laminées.

PROTECTION DE LA PEAU : Porter des vêtements de protection : chemise à manches longues et pantalon, chaussures et chaussettes. Porter des gants en caoutchouc ou résistant aux agents chimiques.

	PEL-TWA sur 8 heures selon OSHA	TLV-TWA selon ACGIH
MCCP-P	non inscrit	non inscrit
Acide 2,4-D	10 mg/m ³	10 mg/m ³
Diméthylamine	18 mg/m ³	9,2 mg/m ³

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

APPARENCE ET ODEUR : Ce produit est un liquide de couleur ambre à brun foncé pratiquement sans odeur.

POIDS SPÉCIFIQUE (Eau = 1) : 1,162 g/ml @ 20°C

TENSION DE VAPEUR (mm) : ±21.0 mm Hg @ 38°C

POURCENTAGE DE VOLATILITÉ : Non établi

MASSE VOLUMÉTRIQUE APPARENTE : 1,16 kg/L

POINT D'ÉBULLITION : Non établi

TAUX D'ÉVAPORATION (Acétate de Butyle = 1) : < 1

Remarques : Ces données physiques constituent des valeurs typiques basées sur le matériel mis à l'essai, mais peuvent varier d'un échantillon à l'autre. Les valeurs typiques ne doivent pas être interprétées comme étant une analyse garantie d'un lot particulier ou les caractéristiques du produit.

SOLUBILITÉ : Soluble

pH : 8,5 - 9

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ : Stable

SUBSTANCES INCOMPATIBLES : Bases et agents oxydants forts.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX : En cas d'incendie, peut dégager du chlorure d'hydrogène, de l'hydrogène phosphoré, de l'ammoniac, des oxydes d'azote, des composés chlorés et d'autres composés dangereux inconnus.

POLYMÉRISATION DANGEREUSE : Ne se produira pas.

CONDITIONS À ÉVITER : Chaleur ou froid excessifs.

11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Toxicité orale aiguë LD₅₀ (rat) : 625 - 650 mg/kg

Irritation des yeux (lapin) : Cause des dommages modérés aux yeux

Inhalation CL₅₀ (rat) : Non établie

Potentiel carcinogène : Aucun inscrit dans OSHA, NTP, IARC ou ACGIH.

Toxicité cutanée aiguë LD₅₀ (lapin) : 900 - 2115 mg/kg

Irritation cutanée (lapin) : Non irritant

Sensibilisation cutanée (cobaye) : N'est pas un sensibilisant cutané

12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

La dérive ou le ruissellement peuvent avoir des effets indésirables sur les plantes non visées par le traitement. Ne pas contaminer l'eau en disposant des eaux de lavage de l'équipement. Ne pas appliquer lorsque les conditions météorologiques risquent de faire dériver le produit des zones traitées.

13. ÉLIMINATION

Ne pas réutiliser les contenants pour quelque usage que ce soit. Contenant à remplissages multiples : le contenant peut être retourné au point de vente (détaillant/distributeur). Il doit être rempli de nouveau par le détaillant/distributeur avec le même produit. Le contenant est recyclable et on doit en disposer dans un site de collecte de contenants. Communiquer avec le détaillant/distributeur local pour connaître l'emplacement du site de collecte le plus proche. Avant d'y apporter le contenant : rincer trois fois ou rincer à pression le contenant vide et ajouter le résidu de rinçage au réservoir de pulvérisation. Rendre le contenant inutilisable pour un usage ultérieur. S'il n'y a pas de site de collecte de contenants dans la région, disposer du contenant conformément aux exigences provinciales. Pour plus de renseignements sur l'élimination de produit inutilisé ou superflu, contacter le fabricant ou l'organisme de réglementation provincial. Ne pas contaminer l'eau, les aliments et la nourriture pour animaux lors de l'entreposage ou de l'élimination du produit. Ne pas contaminer l'eau, les aliments et la nourriture pour animaux lors de l'entreposage ou de l'élimination.

14. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU TRANSPORT

Description TDM : NON RÉGLEMENTÉ (les colis auront des étiquettes et des marques UDSOT.)

Description DOT : Pour les conteneurs de moins de 119 gallons (454 litres) : NON RÉGLEMENTÉ PAR USDOT. Pour les conteneurs de plus de 119 gallons : SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.O.S., 9, UN3082, III (2,4-D) ERG GUIDE 171

Classification fret transporté par voie de surface É.-U. : COMPOSÉS CHIMIQUES, ARBORICIDES, OU HERBICIDES, NOI ; (NMFC 50320 ; SUB 2 : CLASSE : 60)

Description IMDG : SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.O.S. (2,4-D), 9, UN3082, III ERG GUIDE 171 POLLUANT MARIN.

15. RÉGLEMENTATION

Classement des dangers selon la NFPA et la HMIS :

NFPA		HMIS	
2	Santé	0	Moindre
0	Inflammabilité	1	Légère
0	Instabilité	2	Modérée
		3	Élevée
		4	Grave
		2	Santé
		0	Inflammabilité
		0	Réactivité
		H	ÉPI

Classement des dangers/signalement SARA

Catégorie de danger SARA III : Immédiat O Feu N Relâchement soudain de la pressio N
Différé N Réactif N

Quantité à déclarer selon U.S. CERCLA : Acide 2,4-D (CAS : 94-75-7) 100 lb

SARA, Titre III, section 313 : Acide 2,4-D (CAS : 94-75-7) 30 % équivalent acide

Inscription au registre RCRA : U240 ; D016

Proposition 65 de la Californie : Non inscrit

16. AUTRES INFORMATION

STATUT DE LA FS : Toutes les sections ont été révisées.

PRÉPARÉ PAR : Services des marques et affaires réglementaires

RÉVISÉ PAR : Services de réglementation et de l'environnement

®Viton est une marque de commerce déposée de DUPONT DOW ELASTOMERS L.L.C.

Limitation de responsabilité : Cette fiche signalétique a été rédigée à titre d'information sur les matières constitutives identifiées dans le présent document et ne fait pas référence à l'emploi de celles-ci en combinaison avec tout autre matière ou procédé. Aucune garantie, implicite ou explicite, n'est donnée en ce qui concerne l'exhaustivité ou l'exactitude courante des renseignements contenus dans cette fiche signalétique, et Les Produits Agri-Unis Canada Inc. n'assume aucune forme de responsabilité que ce soit découlant de l'usage de ces renseignements. Cette fiche signalétique n'est pas une garantie de sécurité. Les utilisateurs ont la responsabilité de s'assurer qu'ils détiennent tous les renseignements nécessaires pour utiliser de façon sécuritaire le produit décrit dans cette fiche signalétique pour leur usage particulier.